Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 24/07/2024 - 103987 - 2013 B 24925 - 799 363 718 - ABIVAX

ABIVAX
Société anonyme au capital de 629.288,18 euros.
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMNISTRATION DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 mars, à 15 heures,

Les membres du Conseil d'administration d'Abivax (la « **Société** ») (ci-après le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil »**) se sont réunis sur convocation du président du Conseil dans les locaux de Dechert (Paris) LLP situés 22, rue Bayard, 75008 Paris et par voie de téléconférence, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil.

[…]

M. Marc de Garidel préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[…]

- Gouvernance

[…]

- Pouvoir pour les formalités

[…]

Gouvernance

- **Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Santé Holdings SRL**

Le Président rappelle au Conseil que Santé Holdings SRL a présenté sa démission de son poste d'administrateur le 7 mars 2024, avec effet à la date de la réunion du Conseil appelé à nommer son successeur. Le Président indique que le successeur proposé de Santé Holdings SRL est Madame Camilla Soenderby.

Le Président propose au Conseil la nomination temporaire et provisoire de Madame Camilla Soenderby, en remplacement de Santé Holdings SRL en tant qu'administrateur, à effet du 28 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte à l'unanimité de la démission de Santé Holdings SRL de son mandat d'administrateur et remercie Santé Holdings SRL pour les services rendus à la Société durant son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de commerce, nomme Madame Camilla Soenderby en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à effet du 28 mars 2024.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, cette nomination provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

[…]

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Président Directeur Général

DocuSigned by:
Marc De Garidel
F6C484F12A6B414...

M. Marc de Garidel